

Direction générale des services
Direction des affaires financières

DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 avril 2025 n° CA 2025-09 relative à l'élection du directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse -TSE ;

Considérant qu'il est mis fin à la délégation de signature du 20 septembre 2024 consentie par Monsieur Christian GOLLIER à Madame Claire GISLON ;

Donne délégation à Madame Claire GISLON, Directrice du Pôle Impact, à l'effet de signer en son nom, pour le centre de responsabilité budgétaire (CRB) 704 – PÔLE IMPACT :

- En dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les attestations et certificats administratifs relatifs à des dépenses dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- En recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant.
- Les ordres de missions temporaires concernant le CRB 704, hormis ceux la concernant,
- Les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire GISLON, Monsieur Stéphane KOJAYAN, Directeur Général des Services, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication.

Fait à Toulouse, le 1^{er} novembre 2025.

La déléguée,



Claire GISLON

Le délégué,



Stéphane KOJAYAN

La Directrice,



Victoria BARHAM